

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2016

Le Conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

### VOTE :

- Le Compte administratif 2015 qui présente un excédent de fonctionnement de 54 517.62 euros et un excédent d'investissement de 74 244.84 euros
- Le Compte de gestion du Percepteur
- L'affectation du résultat en compte réserves 1068 : 41 403 euros et report au budget compte 002 : 59 655 euros
- **ACCEPTE** la reconduction des 4 taxes locales
  - taxe d'habitation : 13,87%
  - taxe foncière (bâti) : 14,04%
  - taxe foncière (non bâti) : 33,89%
  - CFE : 17,76%
- **VOTE** Le Budget primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 355 115 euros et en investissement à la somme de 227 981 euros
- **DECIDE** la reconduction des différentes subventions aux Associations pour un montant global de 1499 euros.
- **ACCEPTE** d'accorder une subvention exceptionnelle au STOCK-CARS pour leur manifestation prévue le 14 août 2016. Le versement de cette subvention se fera dans l'hypothèse où le feu d'artifice prévu sera effectivement tiré et sur présentation de la facture.
- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1000 € à la cantine de Montagny pour tenir compte du versement de la prime de départ en retraite de l'ancienne cantinière.
- **ACCEPTE** la modification des statuts de la Communauté de Communes avec ajout d'une compétence facultative « Etude sur l'aménagement pour mise en conformité de l'aire de grand passage des gens du voyage existante » sise quartier du Pont Noir à Louhans
- **APPROUVE** le rapport d'activités annuel du SYDESL 2014
- **ACCEPTE** le versement de 136,85 euros au FSL (Plan Départemental d'Action pour le logement des Personnes défavorisées).
- **DECIDE** d'adhérer au Journal des Communes proposé par Radio Bresse pour un montant de 34,65 euros.
- **ACCEPTE** le versement de la cotisation 2016 à l'Association des Maires de Saône et Loire pour un montant de 214.70 euros.
- **ACCEPTE** le versement de la cotisation 2016 au GIP e-bourgogne pour un montant de 419 euros.
- **ACCEPTE** le versement de la cotisation 2016 au CAUE pour un montant de 112 euros.
- **ACCEPTE** la cotisation 2016 de 95 € pour l'adhésion à UMCR71 (Union des Maires des Communes Rurales de Saône et Loire).

Traite les questions diverses

Le Maire

J. ROBOT

